

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 02 Décembre 2016

Présents : Romuald MOLINIE, François OUVRARD, Daniel PARDES, Guy DECAS, Edith BOUR, Florent GARRIGUES, Magali GIBAULT, Martine HAMON, Sylvain LARTIGUE, Monique MOLINIE-LABROUE,.

Excusé(s) : Jean-François PARDES

Secrétaire de séance : Sylvain LARTIGUE

Ouverture de la séance : 18h30

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Approbation du compte rendu de séance de conseil municipal du 16/09/2016 :**

- CR approuvé par l'ensemble du conseil municipal
- Corrections apportées :

A l'article 2 : deux candidates doivent être **reçues** à la mairie pour un entretien.

A l'article 6 : modification de l'unité **euros/km**

A l'article 10 : Prêt de tables **et de chaises** aux habitants de la commune. Faire un règlement intérieur spécifique **et une convention de mise à disposition.**

⇒ **Le personnel**

A partir du 01/01/2017 la secrétaire de mairie signera un CDD.

La mairie ne passera pas par le centre de gestion. Au préalable, nous nous renseignerons au sujet des cotisations et des différentes indemnités de fin de contrat afin de nous assurer du coût réel.

⇒ **Les Finances :**

- 4000€ de la ligne divers du budget communal seront basculés vers le personnel extérieur.
- 2000€ de la ligne personnel seront basculés vers le SIVU
- Le compte administratif sera voté courant Janvier 2017

⇒ **Autres :**

- Maintien de l'ICHM (aides aux agriculteurs) : 111 communes lotoises seront déclassées. La commune de Gigouzac ne sera pas déclassée. Cependant une demande du maintien de cet aide devra être faite pour l'ensemble des communes du Lot.
- Réfection de la maison du Conduché :

Le logement étant vieillissant, il sera entièrement réhabilité. Les travaux seront réalisés en régie par les employés communaux. Jean François PARDES fera office de maîtrise d'œuvre sur cette opération, il sera donc le référent.

Le but des travaux est de remettre en état le logement et d'améliorer l'espace. Pour cela, les chambres seront réduites dans le but de gagner en espace de vie au niveau du salon et de la cuisine. Au niveau extérieur, un volet sera repeint, l'escalier sera nettoyé et l'enduit de façade sera enlevé pour rendre la pierre apparente.

Le 05/12/2016, Jean François fera un point avec Eric sur l'ensemble des travaux d'électricité et de plomberie à effectuer. De plus, il réalisera un plan du futur aménagement intérieur.

A ce jour, les employés communaux ont démarré les travaux de démolition de la cloison entre salon et chambres.

- Les Pigeons :

Un arrêté municipal a été pris pour le piégeage des pigeons et l'interdiction de les nourrir. Le piégeage sera effectué par les employés municipaux et non par Didier Avezou. Un bilan de l'opération sera envoyé au garde-chasse.

- Convention de mise à disposition :

La convention de mise à disposition de chaises et de tables aux habitants de la commune est approuvée par le conseil municipal. La gestion sera assurée par Michèle Quinery.

La séance est levée à 19h25